

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2020-087

SEANCE DU **MARDI 8 DECEMBRE 2020**

Le mardi 8 décembre 2020, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 19
Nombre de Membres présents : 23	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 2	Abstention : 6
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Louise LEGER, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Hélène BELLUT à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Lucile VUILLERMOZ

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Annie CATIN,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEGER

Décision modificative n°2

Les décisions modificatives permettent de réajuster les crédits prévus au Budget Primitif, de prévoir des recettes nouvelles notifiées après le BP.

Il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

Décision modificative n°2 :

Section Fonctionnement :

- **Recettes de fonctionnement : + 31 000 euros**

o Remboursements sur rémunérations de personnel : + 31 000 euros.

La ville a perçu un rattrapage de remboursement d'assurance statutaire sur d'anciens congés longue maladie.

- **Dépenses de fonctionnement : + 31 000 euros**

Il convient d'ajuster certains chapitres :

- Charges financières : + 1 000 euros.

Les sommes inscrites lors du BP pour les pertes de change sur les emprunts variables n'ont pas été suffisantes. Il convient de rajouter 1 000 euros.

- Virement à la section d'investissement : + 30 000 euros

Section d'Investissement :

- **Recettes d'investissement : + 30 000 euros**

- Virement de la section de fonctionnement : 30 000 euros

- **Dépenses d'investissement : + 30 000 euros**

- Etudes : 2031 : + 30 000 euros

Dans le cadre des travaux du cinéma, il est envisagé dans une première phase les travaux sur la salle actuelle au niveau de l'acoustique et du thermique.

Une consultation auprès d'architectes est lancée. Elle pourra être notifiée avant la fin de l'année ;

C'est pour cette raison qu'il est demandé une enveloppe prévisionnelle de 30 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 2 du Budget 2020 de la Ville de CHINON.

Fait à CHINON, le 9 décembre 2020

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 10/12/2020

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage